

GROUPES 7 3 11 FONGICIDES

MIRAVIS® Neo 300SE
une technologie de l'ADEPIDYN®

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIFS :

Pydiflumétofène 75 g/L
Azoxystrobine 100 g/L
Propiconazole 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00075%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00025% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison 0,03% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019%, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**AVERTISSEMENT - POISON
IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **33391**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L à 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement.

N'appliquer que sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation humaine et d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée et/ou un cockpit fermé.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application avec un pulvérisateur manuel.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'une des matières actives, le propiconazole, est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles présents dans les habitats situés à proximité du site traité, notamment les haies et les terrains boisés.

Le pydiflumétofène et l'azoxystrobine sont des substances persistantes qui peuvent avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec

des produits contenant du pydiflumétofène ou de l'azoxystrobine au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du MIRAVIS® Neo 300SE dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ADEPIDYN® et MIRAVIS® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES 7 3 11 FONGICIDES

MIRAVIS® Neo 300SE
une technologie de l'ADEPIDYN®

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIFS :

Pydiflumétofène 75 g/L
Azoxystrobine 100 g/L
Propiconazole 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00075%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00025% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison 0,03% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019%, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**AVERTISSEMENT - POISON
IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **33391**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Application par voie terrestre.....	10.1
Directives relatives au mélange.....	10.1.1
Directives relatives à la pulvérisation	10.1.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.1.3
Application avec pulvérisateur à jet porté.....	10.2
Directives relatives à la pulvérisation	10.2.1
Application par voie aérienne.....	10.3
Précautions relatives à l'équipe au sol	10.3.1
Directives relatives au mélange.....	10.3.2
Précautions relatives au pilote	10.3.3
Précautions relatives au produit.....	10.3.4
Directives relatives à la pulvérisation	10.3.5
Nettoyage de l'équipement.....	10.3.6
Zones tampons de pulvérisation.....	10.4
Restrictions relatives aux rotations de cultures	10.5
MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES.....	11.0
Mode d'emploi pour les légumineuses à gousse comestible et les légumineuses vertes à écosser	11.1
Mode d'emploi pour les graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C) et légumineuses spécifiques	11.2
Mode d'emploi pour le soja	11.3
Mode d'emploi pour l'orge.....	11.4
Mode d'emploi pour l'avoine	11.5
Mode d'emploi pour le seigle.....	11.6
Mode d'emploi pour le triticale	11.7
Mode d'emploi pour le blé	11.8
Mode d'emploi pour le maïs	11.9
Mode d'emploi pour les bleuets	11.10

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE 12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement.

N'appliquer que sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation humaine et d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée et/ou un cockpit fermé.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application avec un pulvérisateur manuel.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'une des matières actives, le propiconazole, est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles présents dans les habitats situés à proximité du site traité, notamment les haies et les terrains boisés.

Le pydiflumétofène et l'azoxystrobine sont des substances persistantes qui peuvent avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec

des produits contenant du pydiflumétofène ou de l'azoxystrobine au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du MIRAVIS® Neo 300SE dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le MIRAVIS Neo 300SE est un fongicide préventif à large spectre recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes des végétaux et formulé en tant que suspension (SC). Lire toutes les directives figurant sur l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Tous les traitements doivent être effectués selon le mode d'emploi qui suit.

9.1 Précautions générales relatives à l'emploi

NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS UNE SERRE (SEUL OU EN MÉLANGE).

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

À moins d'indications contraires dans le mode d'emploi pour des cultures précises, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de MIRAVIS Neo 300SE avant d'alterner avec un fongicide n'appartenant pas aux groupes 7, 11 et 3 et homologué pour la même maladie.

Certaines espèces des groupes de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité; l'emploi de ce produit est donc laissé à la discrétion de l'utilisateur. Il est recommandé de procéder à l'essai du MIRAVIS Neo 300SE sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu.

10.0 MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette

étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.1 Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.1.1 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser le MIRAVIS Neo 300SE et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
4. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
5. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
6. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent : ce produit peut être mélangé par induction ou par lot.

10.1.2 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 100 L/ha OU selon le volume indiqué pour les

- cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
 3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou *moins* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
 4. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou tel que recommandé par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
 5. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASAE).
 6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.1.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le MIRAVIS Neo 300SE, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de MIRAVIS Neo 300SE sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.2 Application avec pulvérisateur à jet porté

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée

à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

10.2.1 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 500 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale lorsque les fruits ont atteint des stades de développement plus avancés.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir des gouttelettes de taille d'au moins « fine » (selon l'ASAE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard de pulvérisation ne doit pas dépasser le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.3 Application par voie aérienne

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes. Les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose pour l'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

10.3.1 Précautions relatives à l'équipe au sol

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés à l'aide d'un système en circuit fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque

emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions recommandées à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, appliquer les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

10.3.2 Directives relatives au mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : Les formulations SC peuvent être mélangées par induction ou par lot.

Respecter la séquence de mélange suivante.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le MIRAVIS Neo 300SE.
3. Pomper la bouillie dans la trémie.
4. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
5. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
6. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.3.3 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer uniquement lorsque les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, sont présentes. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser une technologie de marquage appropriée. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS appliquer de pesticides sur un plan d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive jusqu'à un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées doivent être respectées.

10.3.4 Précautions relatives au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturels à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec le MIRAVIS Neo 300SE doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte contre les maladies; cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations relatives à la gestion de la résistance**).

10.3.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 50 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASAE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille grosse ou moyenne (selon l'ASAE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.3.6 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le MIRAVIS Neo 300SE, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de MIRAVIS Neo 300SE sécher dans l'équipement d'application.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4 Zones tampons de pulvérisation

Les traitements localisés à l'aide d'équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon de pulvérisation.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection :				
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats estuariens/marins* d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Soja, Pois chiches, pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture), des lentilles, et gourgane (fèves des marais) (<i>Vicia</i> spp.), maïs, légumineuses à gousse comestible (le haricot vert), légumineuses vertes à écosser (le haricot de lima)		2	0	1	0	2
	Céréales, Bleuets (nains et en corymbe)		1	0	1	0	1
Pulvérisateur à jet porté	Bleuets (nains et en corymbe)	Premiers stades de croissance	4	0	1	0	3
		Derniers stades de croissance	2	0	1	0	2
Voie aérienne	Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (SGC 6C), soja, pois	Avion	5	0	1	0	20
		Hélicoptère	3	0	1	0	15
	Maïs	Avion	2	0	1	0	15
		Hélicoptère	1	0	1	0	15
	Céréales, Bleuets (nains seulement)	Avion	1	0	1	0	15
		Hélicoptère	1	0	1	0	15

* Zones tampons pour les habitats estuariens/marins fondées sur une seule application.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

10.5 Restrictions relatives aux cultures subséquentes

Cultures subséquentes	Délai d'ensemencement après la dernière application
Légumineuses (GC 6C) Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale) Maïs (de grande culture, sucré, de spécialité, à éclater et semence) Colza (révisé) (SGC 20A)	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	105 jours

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Dans la gamme de doses indiquées, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la maladie est très présente.

Les maladies sont supprimées, sauf si l'on indique qu'elles sont réprimées.

11.1 Mode d'emploi pour les légumineuses à gousse comestible et les légumineuses vertes à écosser

Cultures	Légumineuses à gousses comestibles Légumineuses vertes à écosser (y compris les cultivars et/ou hybrides de ces cultures) Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (haricot vert) Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (haricot de lima)
Maladie supprimée	Blanc (<i>Microsphaera diffusa</i> , <i>Erysiphe pisi</i>)
Dose	1,0 L/ha
Maladie supprimée	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
Dose	1,0 - 1,25 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un traitement dès le premier signe de maladie. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; l'application d'au moins 100 L de bouillie/ha est recommandée pour l'application par voie terrestre. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
Nombre maximal de traitements par année	Effectuer un traitement, puis passer à un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Quantité maximale de produit par année	1,25 L/ha
Délai d'attente avant la récolte	Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la récolte.

11.2 Mode d'emploi pour les graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C) et légumineuses spécifiques

Cultures	<p>Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures) (sauf le soja)</p> <p>Cultivars de lupin récoltés secs (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary, l'ambérique, le pois zombi, le haricot mungo); Doliques (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi)</p> <p>Gourgane (fève des marais) (sèche) Pois chiches Guar Cultivars de haricots récoltés secs (<i>Phaseolus</i> spp.) et cultivars de pois récoltés secs (<i>Pisum</i> spp.) Dolique d'Égypte Lentilles Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture) Pois cajan</p>
Maladie supprimée	Blanc (<i>Erysiphe pisi</i>)
Dose	1,0 L/ha
Maladies supprimées	Ascochytose (<i>Ascochyta</i> spp) Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
Dose	1,25 L/ha
Maladies supprimées	<p>Anthraxnose (<i>Colletotrichum truncatum</i>) – dans les pois chiches, les lentilles, les pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture) et les gourgane (fève des marais) (<i>Vicia</i> spp.)</p> <p>Anthraxnose (<i>Colletotrichum lindemuthianum</i>) - dans les haricots (<i>Phaseolus</i> spp.) et les doliques (<i>Vigna</i> spp.)</p> <p>Pourriture noire (<i>Mycosphaerella pinodes</i>) - dans les pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture) et les gourgane (fève des marais) (<i>Vicia</i> spp.), dans les lupins (<i>Lupinus</i> spp.) et les doliques (<i>Vigna</i> spp.)</p> <p>Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) - les pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture) et les gourgane (fève des marais) (<i>Vicia</i> spp.), dolique d'Égypte et pois cajan, Lupins (<i>Lupinus</i> spp.), haricot (<i>Phaseolus</i> spp.), doliques (<i>Vigna</i> spp.)</p> <p>Tache chocolat (<i>Botrytis fabae</i>) - dans le gourgane</p>
Dose	1,0 à 1,25 L/ha
Maladies supprimées	<p>Ascochytose (<i>Ascochyta rabiei</i>) - dans les pois chiches</p> <p>Ascochytose (<i>Ascochyta fabae</i>) – dans les gourgane (fève des marais) (<i>Vicia</i> spp.)</p>
Dose	1,25 L/ha

Moment du traitement/directives	<p>Traiter au début de la floraison ou avant l'établissement de la maladie.</p> <p>Lorsqu'un éventail de doses est indiqué, utiliser la dose la plus forte lorsque l'incidence de la maladie est plus élevée.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
Nombre maximal de traitements consécutifs	<p>Un traitement. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p>
Quantité maximale de produit par année	<p>1,25 L/ha/année</p>
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	<p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.</p> <p>Les fanes de pois secs peuvent servir à alimenter les animaux ou être récoltés 14 jours après le dernier traitement.</p> <p>Ne pas nourrir le bétail avec les fanes des pois secs.</p>
Restrictions particulières <ol style="list-style-type: none">1. Ne pas appliquer au-delà du stade de la pleine floraison, 50 % des fleurs ouvertes (BBCH 65).2. Certaines espèces des groupes de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité; l'emploi du MIRAVIS Neo 300SE est donc laissé à la discrétion de l'utilisateur. Il est recommandé de procéder à l'essai du MIRAVIS Neo 300SE sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu.3. Le MIRAVIS Neo 300SE peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Le MIRAVIS Neo 300SE est plus efficace lorsqu'il a eu le temps de sécher avant la pluie.	

11.3 Mode d'emploi pour le soja

Culture	Soja
Maladie supprimée	Blanc (<i>Microsphaeria diffusa</i>)
Dose	0,75 à 1,0 L/ha
Maladies supprimées	Cercosporose (<i>Cercospora sojina</i>) Anthraxnose (<i>Colletotrichum truncatum</i>) Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
Dose	1,0 à 1,25 L/ha
Maladie réprimée	Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
Dose	1,25 L/ha
Moment du traitement/directives	Traiter au début de la floraison ou avant l'établissement de la maladie. Lorsqu'un éventail de doses est indiqué, utiliser la dose la plus forte lorsque l'incidence de la maladie est plus élevée. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
Nombre maximal de traitements consécutifs	Effectuer un traitement au plus tard au stade de croissance R4. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Quantité maximale de produit par année	1,25 L/ha
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Ne pas utiliser de fourrage, de foin et d'ensilage de soja pour alimenter les animaux.

11.4 Mode d'emploi pour l'orge

Culture	Orge
Maladies supprimées	Tache pâle (<i>Rynchosporium secalis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.) Pourridié commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Rayure réticulée (<i>Drechslera teres</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un traitement entre la fin du tallage et le stade 50 % d'épis sur la tige principale (BBCH 29-55), le stade d'application optimal étant la feuille étendard pour maximiser le potentiel de rendement. Traiter avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
Nombre maximal de traitements consécutifs pour les céréales indiquées	Effectuer un traitement jusqu'au stade BBCH 55 au plus tard. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer pas dans les 45 jours précédant la récolte sous forme de paille et de grain. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de foin

11.5 Mode d'emploi pour l'avoine

Culture	Avoine
Maladies supprimées	Tache septorienne (<i>Septoria avenae</i>) Rouille couronnée (rouille des feuilles) (<i>Puccinia coronata</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un traitement entre la fin du tallage et le stade 50 % d'épis sur la tige principale (BBCH 29-55), le stade d'application optimal étant la feuille étendard pour maximiser le potentiel de rendement. Traiter avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
Nombre maximal de traitements consécutifs pour les céréales indiquées	Effectuer un traitement jusqu'au stade BBCH 55 au plus tard. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer pas dans les 45 jours précédant la récolte sous forme de paille et de grain. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de foin

11.6 Mode d'emploi pour le seigle

Culture	Seigle
Maladies supprimées	Tache pâle (<i>Rynchosporium secalis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un traitement entre la fin du tallage et le stade 50 % d'épis sur la tige principale (BBCH 29-55), le stade d'application optimal étant la feuille étendard pour maximiser le potentiel de rendement. Traiter avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
Nombre maximal de traitements consécutifs pour les céréales indiquées	Effectuer un traitement jusqu'au stade BBCH 55 au plus tard. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer pas dans les 45 jours précédant la récolte sous forme de paille et de grain. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de foin.

11.7 Mode d'emploi pour le triticale

Culture	Triticale
Maladie supprimée	Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un traitement entre la fin du tallage et le stade 50 % d'épis sur la tige principale (BBCH 29-55), le stade d'application optimal étant la feuille étendard pour maximiser le potentiel de rendement. Traiter avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
Nombre maximal de traitements consécutifs pour les céréales indiquées	Un traitement jusqu'au stade BBCH 55 au plus tard. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer pas dans les 45 jours précédant la récolte sous forme de paille et de grain. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de foin

11.8 Mode d'emploi pour le blé

Culture	Blé
Maladies supprimées	Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>) Pourridié commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia triticina</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un traitement entre la fin du tallage et le stade 50 % d'épis sur la tige principale (BBCH 29-55), le stade d'application optimal étant la feuille étendard pour maximiser le potentiel de rendement. Traiter avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
Nombre maximal de traitements consécutifs pour les céréales indiquées	Un traitement jusqu'au stade BBCH 55 au plus tard. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Ne pas appliquer pas dans les 45 jours précédant la récolte sous forme de paille et de grain. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de foin

11.9 Mode d'emploi pour le maïs

Cultures	Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, de spécialité et de semence)
Maladies supprimées	Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>) Tache grise des feuilles (<i>Cercosporazeae-maydis</i>) Helminthosporiose du Nord (<i>Setophaeria turcica</i>) Helminthosporiose du Sud (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum graminicola</i>)
Dose	0,75 L/ha
Maladie supprimée	Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>)
Dose	0,75 – 1,0 L/ha
Maladie réprimée	Tache de goudronneuse (<i>Phyllachora maydis</i>)
Dose	1,0 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer un premier traitement dès le premier signe de maladie. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie. Pour contrôler la tache goudronneuse tout au long de la saison, une deuxième application peut être nécessaire. Pour la rouille commune, utiliser la dose de 1 L/ha lorsque l'incidence de la maladie est élevée ou si des hybrides vulnérables sont utilisés. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 200 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.

Maladies réprimées	Fusariose de l'épi et Pourriture de l'épi (<i>Fusarium</i> spp. et <i>Gibberella zeae</i>)
Dose	1,0 à 1,25 L/ha
Moment du traitement/directives	<p>Pour une répression optimale, appliquer le MIRAVIS Neo 300SE une fois entre le stade de la pointe des stigmates visibles (apparition des soies, BBCH 63) et le stade du séchage des stigmates (brunissement des soies, BBCH 67). Le MIRAVIS Neo 300SE permettra de réduire les symptômes de la maladie et les concentrations de mycotoxines dans le grain.</p> <p>Utiliser la dose de 1,25 L/ha lorsque l'incidence de la maladie est élevée ou si des hybrides vulnérables sont utilisés.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 200 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
Nombre maximal de traitements consécutifs	Deux traitements pour le maïs-grain et le maïs-épi et le maïs sucré. Ne pas effectuer plus d'une application sur le maïs-fourrage. Utiliser ensuite un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Quantité maximale de produit par année	2.0 L/ha/saison pour toutes les applications de maïs. Par exemple, deux applications à 1 L/ha ou une application à 0,75 L/ha, suivie d'une application à 1,25 L/ha. Appliquer une seule application pour la répression de la brûlure de l'épi et la pourriture de l'épi.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	<p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de maïs-grain.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte sous forme de maïs sucré.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de maïs-fourrage.</p> <p>Le maïs-grain et le maïs-épi peuvent être récoltés ou utilisés pour alimenter les animaux 30 jours après le dernier traitement.</p>

11.10 Mode d'emploi pour les bleuets

Cultures	Bleuets nain
Maladies supprimées	Rouille (<i>Thekopsora minima</i>)
Maladie réprimée	Tache valdensinienne (<i>Valdensinia heterodoxa</i>) Tache septorienne (<i>Septoria spp.</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Traiter dès les premiers signes de la maladie dans l'année de la germination. Après le traitement initial, un deuxième traitement peut être effectué de 10 à 14 jours plus tard si les conditions demeurent favorables à la maladie ou à son développement. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha et 50 L/ha est recommandé pour l'application par jet porté
Nombre maximal de traitements consécutifs	Effectuer deux traitements, puis passer à un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Quantité maximale de produit par saison	1,5 L/ha
Cultures	Bleuets en corymbe
Maladies supprimées	Anthraxose (<i>Collectotrichum acutatum</i>) Pourriture sclérotique et moniliose (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)
Dose	0,75 L/ha
Moment du traitement/directives	Effectuer au ou vers le stade du gonflement des boutons floraux ou au moment du gonflement des bourgeons foliaires. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 500 L/ha et 200 L/ha est recommandé pour l'application par jet porté (bleuets en corymbe seulement) et par voie terrestre, respectivement. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
Nombre maximal de traitements consécutifs	Effectuer un traitement Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
Quantité maximale de produit par année	0,75 L/ha
Délai d'attente avant la récolte	Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.

12.0 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, MIRAVIS Neo 300SE, contient des fongicides des groupes 7, 11 et 3, de la catégorie des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI], la catégorie des inhibiteurs du site Qo (Quinone outside) au sein du système de transport des électrons (Qo), et

la catégorie des inhibiteurs de la déméthylation de la biosynthèse des stérols (DMI). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au MIRAVIS Neo 300SE et aux autres fongicides des groupes 7, 11 et 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le MIRAVIS Neo 300SE ou d'autres fongicides des groupes 7, 11 et 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

NE PAS appliquer à des doses plus faibles que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Syngenta Canada inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au MIRAVIS Neo 300SE.

Lorsque l'infestation continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance, si disponible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

Limites relatives à l'application et délais d'attente avant la récolte

Cultures*	Dose maximale de produit/ha/traitement (L/ha)	Dose totale maximale (L/ha/année)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)	Intervalle minimal entre les traitements (jours)
SGC6C	1,25	1,25	30	-
Soja	1,25	1,25	30	-
Légumineuses (haricot vert, haricot de lima)	1,25	1,25	15	-
Céréales (grain/paille)	0,75	0,75	45	-
Céréales (fourrage/foin)	0,75	0,75	30	-
Maïs	1,25	2	30	14
Maïs-fourrage	1,25	1,25	30	-
Maïs sucré	1,25	2	14	14
Bleuets, nain	1,5	1,5	30	10
Bleuets en corymbe	0,75	0,75	30	-

*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.

ADEPIDYN® et MIRAVis® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.